

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 octobre 2025

En l'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre – dix-huit heure  
Le bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi  
à la salle de réunion de la communauté de communes de COLOMBEY LES BELLES – 5, rue de  
la Gare, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du bureau communautaire en exercice : 20

Quorum : 11

**Votants présents :** Philippe PARMENTIER – Jean-Pierre CALLAIS – Denis KIEFFER - Alain  
GODARD – Patrick AUBRY – Nathalie AUFRERE – Céline BOUVOT – Émeline MAGNIER-CARETTI -  
Cécile DENIS – Charles FRANÇOIS - Valérie HOFFMANN - Éric MATHIEU – Gérard WECKERING

**Avaient donné procuration :** Denis THOMASSIN a donné procuration à Philippe PARMENTIER ;  
Alain GRIS a donné procuration à Jean Pierre CALLAIS

**Excusés :** Denis THOMASSIN ; Alain GRIS ; Claude DELOFFRE ; Jérôme RUFFIN ; Benjamin  
VOINOT.

|          |    |         |    |             |   |
|----------|----|---------|----|-------------|---|
| Présents | 13 | Votants | 15 | Procuration | 2 |
|----------|----|---------|----|-------------|---|

**Secrétaire de séance :** Patrick AUBRY

**Date de convocation :** 11/10/2025

**Date de publication :** 23/10/2025

N°BC\_2025-169 Marché prestation de service MMD 54 : animation captage 54 à GERMINY

Le 18 mars 2024 l'Agence de l'eau Rhin Meuse, les services de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Département de Meurthe et Moselle et la Chambre d'agriculture, ont signé une convention de partenariat pour la mise en place d'une animation territoriale pour la protection des captages dégradé de niveau 1 et 2 en Meurthe et Moselle.

La mise en œuvre de cette animation a été confiée par le Département à l'agence technique départementale MMD54 (Meurthe et Moselle Développement) par délibération du 09 octobre 2023 (approbation consécutive par le Conseil d'administration de MMD 54 lors de sa séance du 20 décembre 2023).

Les modalités techniques et financières sont prévues par la convention tripartite signée en date du 07 octobre 2024 entre MMD 54, le Département de Meurthe et Moselle et l'Agence de l'eau

Par le présent marché, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais confie à l'Agence « MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT 54 », en prestation intégrée de services, la prestation de services suivante : Animation captage 54 de la commune de **GERMINY concernant le captage de la source du Frêne.**

Le marché est conclu pour une durée de 36 mois à compter de sa signature.

Le marché est conclu pour la somme suivante, forfaitaire et payable après service fait :

**17 316 € H.T**

A cette somme, conformément à la convention tripartite, il convient de déduire **l'aide de l'agence de l'eau (60 %)** et celle du **Conseil Départemental (20%)** perçues directement par MMD 54.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire**

- **AUTORISE** le Président à signer le marché entre la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et MMD 54 pour une durée de 36 mois et tous les documents y afférant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « eau potable ».

Le secrétaire de séance,  
Patrick AUBRY

Le Président,  
Philippe PARMENTIER

